

LE PROGRAMME

CHAPITRE 7 *URBANISME*



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE



7. Urbanisme

Repenser la façon de vivre la ville et la faire évoluer en fonction des besoins de la population a toujours été un défi .

Le paysage urbain d'Orléans actuel porte encore les cicatrices de l'urbanisme de l'ancien monde où l'idéologie urbaine dominante était celle de la spécialisation de l'espace et de l'adaptation de la ville à la voiture individuelle.

Avec l'avènement de la Métropole, les politiques d'urbanisme traduisent la volonté des décideurs locaux de placer Orléans parmi « les territoires qui comptent » à l'échelle nationale, d'en faire une métropole « rayonnante », « attractive » et « connectée ». Cela s'est traduit par des investissements parfois utiles comme la création d'un réseau de tramway, mais d'autres sont bien plus discutables et particulièrement certains grands équipements aussi « structurants » que surdimensionnés et onéreux comme le CO'Met.

La « métropolisation » a aussi nourri le rêve pavillonnaire et l'approfondissement de grandes fractures territoriales en engloutissant énormément de terres agricoles. Pourtant le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) voté en mai 2019, accompagne encore des projets de 845 ha dont 600 ha pour l'habitat. Au lieu de tout miser sur le neuf et d'urbaniser à outrance en extension, nous privilégierons une politique volontariste de reconquête des logements vacants, notamment par la rénovation énergétique, et d'un peu de densification.

Aujourd'hui la Métropole d'Orléans ne se donne pas les moyens de respecter l'objectif légal de zéro artificialisation nette. L'expansion de la ville, c'est une dépendance toujours plus accrue à l'automobile et aussi la destruction programmée des îlots de fraîcheur indispensables pour affronter les canicules qui sont amenées à être de plus en plus fréquentes, longues et intenses.

Sans transition écologique ambitieuse et transversale, Orléans deviendra invivable pour ses habitants, notamment les plus fragiles, ces phénomènes extrêmes étant amenés à se reproduire en fréquence et en intensité dans un futur proche.

Cette transition, nous devons la penser à partir d'une ville façonnée par les choix politiques passés et ces usages hérités. Elle n'est socialement acceptable que si elle s'accompagne collective de la cité, en rupture avec une culture où malheureusement les décideurs locaux considèrent mieux connaître les besoins des gens que les gens eux-mêmes.

Cette transition doit s'appuyer sur les mobilisations locales pour le climat et la biodiversité. À ce titre, les citoyens doivent pouvoir suivre sa mise en œuvre avec transparence et précision.

Plus généralement, les citoyens sont fatigués de concertations a minima sur les projets urbains qui s'apparentent à des exercices de communication.

Beaucoup d'habitants ont l'impression de n'être que des invités dans leur quartier, où rien ne se décide avec eux. Les espaces de concertation censés remplir cette fonction servent, au mieux, à modifier à la marge, ce que les élus, les opérateurs et architectes en chef ont déjà planifiés.

Rompre avec « l'urbanisme de cabinet », c'est donc permettre aux habitants de se réapproprier la fabrique de la ville.

Protéger le foncier agricole et naturel

- 1** Lancer dès le début du mandat la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2019 afin de respecter les objectifs de zéro artificialisation nette et de neutralité carbone, et mettre fin au développement des zones commerciales de périphérie qui fragilisent le commerce de proximité du centre-ville.

L'ensemble des documents de planification sectoriels seront modifiés en cohérence avec ces objectifs, notamment le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de 2022 et le Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) de 2019.

- 2 Dresser un bilan précis des friches urbaines de toute nature (industrielles, ferroviaires, militaires, commerciales...) et des espaces sous-occupés ou dégradés afin d'améliorer la vie des quartiers. Ces espaces délaissés pourront, le cas échéant, accueillir des projets ambitieux d'un point de vue écologique (bâtiments à énergie positive, potagers collectifs, parcs, commerces...) et fédérateurs pour les habitants des quartiers concernés qui seront directement impliqués et verront leur qualité de vie améliorée.
- 3 Refuser l'implantation de panneaux solaires sur des espaces agricoles et naturels tant que l'intégralité des implantations potentielles sur les espaces artificialisés n'auront pas été réalisées.

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

- 4 Végétaliser et renaturer l'espace public : jardins, parcs, espaces verts diffus et arbres d'alignement seront développés.
- 5 Adapter la voirie pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie plutôt que le ruissellement.
- 6 Installation de filtres à déchets au niveau des bouches de collecte des eaux pluviales.
- 7 Protéger les terres les plus sensibles pour les nappes phréatiques et cours d'eau, notamment autour des points de captages, par l'ensemble des moyens de la collectivité, en lien notamment avec l'Agence de l'eau (arrêtés municipaux, paiement pour service écologique, préemption pour louer à des agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales, etc).

- 8 Soutenir la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, en particulier sur les espaces communaux et métropolitains.
- 9 Expérimenter la création de réseaux d'eau non potable dans l'habitat collectif issus de la collecte des eaux de pluies et destinés à des usages ne nécessitant pas de recourir à l'eau potable (toilettes, lave-linge, plantes...).
- 10 Construire un maillage de toilettes publiques gratuites en privilégiant les toilettes sèches afin de préserver la ressource en eau de contaminations fécales tout en améliorant le confort de la population.

Accueillir la biodiversité

- 11 Réserver dans les projets d'aménagement des espaces consacrés à l'agriculture urbaine et solidaire (temps de trajet réduit, vente directe, accessibilité) tels que les jardins partagés, familiaux, pédagogiques, les micro-fermes, les vergers, l'éco-pâturage pour entretenir les espaces, les productions maraîchères sur les toits, une régie maraîchère municipale..., ou tout projet d'initiative citoyenne).
- 12 Maximiser la présence des arbres dans la ville (sur les places et squares, en alignement dans les rues) pour ombrager et atténuer la surchauffe des espaces publics pendant les périodes de canicule et permettre d'atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone.
- 13 Reconstituer les continuités écologiques à travers toute la ville, en concertation avec les habitants qui doivent être associés à cette reconquête de la biodiversité. Il s'agira notamment de protéger davantage les cœurs d'îlots verts dans le tissu urbain dense et imposer un coefficient de végétalisation contraignant dans les nouvelles opérations (*voir partie Biodiversité*).

Embellir la ville et répondre aux nouveaux besoins

- 14 Faire du terrain des Groues, le grand parc naturel urbain du nord d'Orléans. Il s'agit de permettre aux habitants du nord d'Orléans, des quartiers populaires notamment, de bénéficier d'un vaste lieu de respiration, où la permaculture, l'agroforesterie et le respect de la biodiversité pourront prendre toute leur part. En effet, Les espaces verts de proximité constituent parfois le seul lien à la « nature » pour des citoyens à faible revenu et sont donc aussi un enjeu de justice sociale. Le projet d'implantation d'un SAS (Service d'Accompagnement à la Sortie de prison) sera abandonné au profit d'un site plus adapté dans la métropole. Les effets polluants de la chaufferie biomasse seront reconsidérés.
- 15 Recréer un maillage d'espaces publics conviviaux, vecteurs de lien social et pleinement réappropriés par les citoyens, Il s'agira notamment de redéployer du mobilier urbain adapté à cet objectif. Il s'agit par exemple de bancs et de chaises, d'espaces abrités, mais aussi de structures plus ludiques encourageant l'appropriation de la ville par une diversité de publics. Ce genre d'équipements existe à Orléans mais semble aujourd'hui réservé à certains espaces dédiés à la balade.
- 16 La mixité fonctionnelle sera recherchée dans les opérations de requalification urbaine, mêlant par exemple logements et commerces ou bureaux et ateliers dans un logique de déspecialisation des espaces pour limiter le nombre et la longueur des déplacements subis.

Réduire la consommation de ressources

- 17 Faciliter la rénovation énergétique du bâti et l'emploi de matériaux éco-responsables, biosourcés, partout dans la ville. Ce serait d'autant plus facile dans le centre-ville d'Orléans où le patrimoine bâti et architectural nous invite à renouer avec des méthodes constructives vernaculaires qui favorisent l'emploi de matériaux locaux.
- 18 Imposer des matériaux éco-responsables et biosourcés pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments publics de la ville d'Orléans et Orléans Métropole.
- 19 Favoriser dans les règles d'urbanisme le développement de l'habitat où les logements sont conçus collectivement par les résidents.
- 20 Expérimenter l'accueil d'habitats légers réversibles (tiny house, kerterre, dôme...) sur des terrains publics dédiés en l'assortissant d'une convention renouvelable visant la préservation de la biodiversité avec une évaluation externe de l'efficacité du dispositif.
- 21 Interdire dans l'espace public toute forme de publicité numérique et lumineuse, qui constitue une pollution visuelle inutile et énergivore tant pour leur fabrication, leur fonctionnement et leur recyclage incertain. À titre d'exemple, un panneau numérique de 2m² consomme 7 000 KWH/an soit l'équivalent d'un ménage avec enfant. Il est rappelé que la « concertation » dans le cadre du règlement local de publicité métropolitain a fait ressortir une opposition massive des citoyens à ces dispositifs. Plus généralement, nous encadrerons davantage tout ce qui a trait aux panneaux publicitaires afin de les faire disparaître à terme.
- 22 Pour les enseignes, vitrines des commerces et autres affichages lumineux hors domaine public, définir une heure d'extinction commune.

- 23 Sur le modèle de la commune de Bègles, définir une charte afin que la publicité restante « ne présente pas de caractère sexiste et discriminatoire et soit adaptée à son environnement (écoles, lieux de cultes...) ».
- 24 Renouveler les lampadaires pour un éclairage plus économe, mieux adapté aux besoins réels (associé à des détecteurs de présence) et moins générateur de pollution lumineuse.
- 25 Intégrer de petites unités de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires et éoliennes carénées) de proximité pour alimenter certains équipements publics dont le raccordement au réseau peut être complexe ou coûteux, notamment pour les lampadaires et aubettes.

Permettre aux citoyens d'être acteurs de leur cadre de vie

- 26 Créer des Ateliers Urbains de Proximité (AUP), dans lesquels les citoyens seront pleinement acteurs de la fabrique de la ville. Ces ateliers auront vocation à proposer des projets d'équipement public et à réinterroger les projets urbains actuellement planifiés sur les sites tels que Fil de Soie, les Jardins du Val Ouest, les Groues... Les propositions seront approfondies en collaboration avec les services municipaux ou métropolitains compétents et l'agence d'urbanisme. Les associations ou collectifs de riverains directement impliqués sur ces sites seront associés et appelés à participer.

- 27** Donner une représentation citoyenne à la gouvernance de l'agence d'urbanisme TOPOS¹.
- 28** Co-écrire avec ces mêmes ateliers une « charte opérateurs » pour encadrer l'action des promoteurs et aménageurs sur la ville, qui viendra, en complément des dispositions du PLU, appuyer les exigences de la commune en matière d'insertion architecturale et urbaine, de haute qualité environnementale, de programmation, de commercialisation et de prix de sorties des logements, de participation du public.
À travers cette charte, les maîtres d'ouvrage d'opération devront travailler en transparence avec les services municipaux ou métropolitains de la prospection foncière à la livraison de l'opération.

¹ Après 40 années d'intervention de l'AUAO auprès des communes de l'agglomération orléanaise et de son EPCI, l'agence d'urbanisme prend un nouvel envol. Nouvelles missions, nouveau périmètre : nouveau nom ! TOPOS concentre ses missions sur le développement d'observatoires thématiques, d'études stratégiques et de prospective, tout en s'appuyant sur une animation partenariale soutenue.

Son périmètre d'intervention est élargi au bassin de vie sur 7 EPCI et 126 communes. Autour des enjeux de la mobilité, de l'habitat, de l'économie, de la biodiversité, TOPOS offre un espace de discussion et de dialogue inter-territorial, au bénéfice du développement local.

**RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR**

orleans-en-commun.fr



**Orléans
En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE

